



Jugement divorce acte d'execution

Par **papyguy**, le **03/12/2012 à 15:50**

[fluo]Bonjour[/fluo]

En mai 2009 mon ex épouse à quitter le domicile, me laissant seul avec mon fils étudiant, j'ai découvert avec stupéfaction ses manipulations sur mes comptes bancaires, Des prêts fait à mon insu, les loyers impayés.

J'ai procédé a une requete de demande de divorce.

celui ci fut prononcé le 9 mars 2011.

Donnant acte du partage des dépens.

Je me suis mis en dossier de surendettement pour palier aux dettes.

J'ai essayé au prés des créanciers une médiation, sans retour.

Leur demandant de se retourner vers mon ex épouse, leur politique de l'autruche est bien au point.

Comment faire respecter l'acte de divorce et de faire payer la coupable.

Une procédure aupres d'un juge de proximité est en cours pour 1 société de crédit

GUY PERU [fluo]merci[/fluo]

Par **chaber**, le **03/12/2012 à 16:25**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles

Par **cocotte1003**, le **03/12/2012 à 19:51**

Bonjour, le problème des prêts comme des baux signés par les 2 parties c'est qu'il y a une clause de solidarité entre les signataires et que le créancier saisit celui des 2 qu'il veut, une décision de divorce ne change rien c'est à vous de vous "retourner" judiciairement contre votre ex pour partager les dettes, cordialement